

Population INSEE 1813 habitants

Strate des communes de 500 à 1 999 hab.

Membre de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers (FPU)

L'objectif de l'analyse

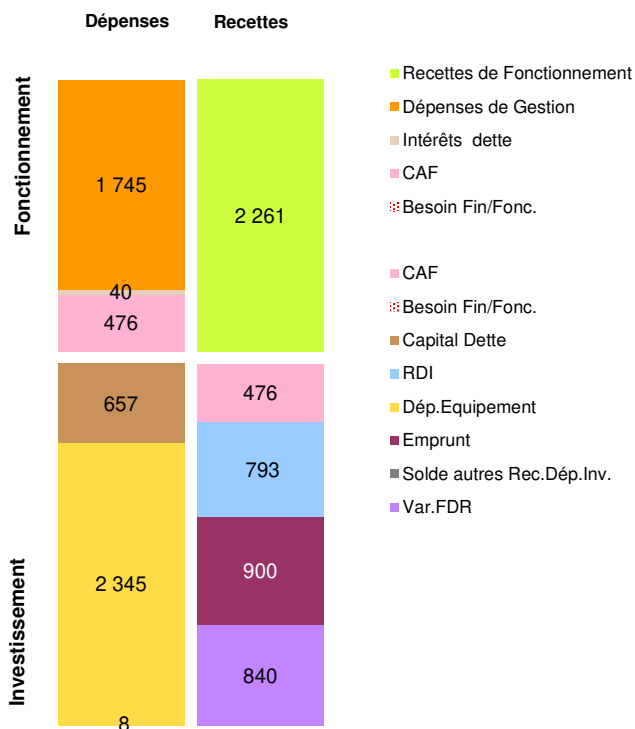
L'objectif de l'analyse est d'apprécier la situation financière de la collectivité au regard de ses marges de manœuvre, essentiellement à partir de cinq éléments: l'épargne ou capacité d'autofinancement qu'elle parvient à dégager, sa pression fiscale, le niveau de ses dépenses d'équipement et leur financement, le niveau de sa dette et le niveau de son fonds de roulement (ses réserves).

Il s'agit de déterminer si la collectivité peut durablement dégager une capacité d'autofinancement suffisante, sur son fonctionnement, pour financer ses investissements, si, pour ce faire, elle a la capacité d'accroître ses recettes en majorant ses taux fiscaux et dans quelle mesure elle peut recourir à l'emprunt ou utiliser ses réserves pour compléter ce financement et équilibrer son budget.

La méthode utilisée

Afin de mettre en évidence les cinq principaux éléments permettant d'apprécier la situation financière de la collectivité, l'analyse est réalisée à partir du compte administratif retraité en "groupes" de dépenses et recettes (uniquement dépenses et recettes réelles). Cette présentation permet de "visualiser" l'équilibre financier d'un exercice et les "mécanismes" qui ont permis de l'atteindre.

L'équilibre financier 2019 (K€) de la commune



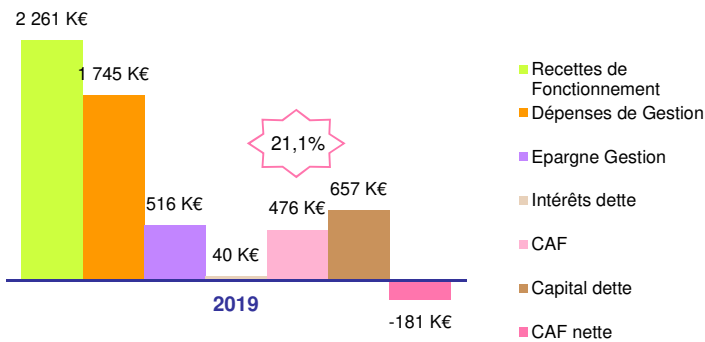
Le schéma de lecture est le suivant :

Par différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement (dépenses de gestion + intérêts de la dette), la collectivité dégage une capacité d'autofinancement (CAF). Après le paiement du capital de l'annuité de la dette, la CAF, ajoutée aux recettes définitives d'investissement (RDI = recettes d'investissement hors emprunt), permet de financer les dépenses d'équipement. Si ce financement dépasse les besoins, alors il viendra abonder la réserve financière de la collectivité, c'est à dire son fonds de roulement (FDR). A contrario, si ce financement est insuffisant, il devra être complété par un recours à l'emprunt et/ou un prélèvement sur le FDR. Les modalités de financement de l'investissement auront une incidence sur le niveau de la dette et celui du fonds de roulement.

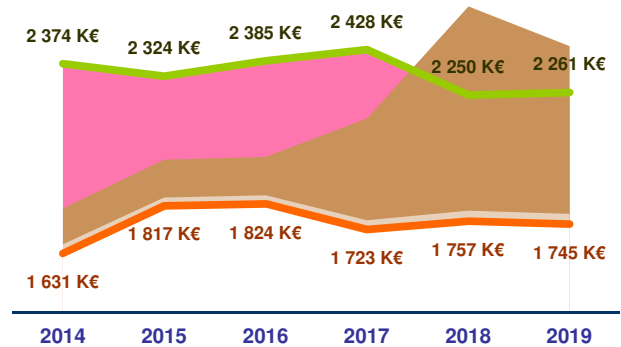
L'analyse de l'équilibre financier sur plusieurs exercices, la façon dont il a été obtenu et l'évolution des éléments qui le composent (épargne, recettes fiscales, dépenses d'équipement...) doivent permettre de déterminer l'importance des marges de manœuvre dont dispose actuellement la collectivité pour assurer l'équilibre de ses budgets à venir.

La formation de l'autofinancement

L'autofinancement de l'exercice 2019



L'évolution de l'autofinancement



Du niveau d'excédent que la collectivité parvient à dégager sur son fonctionnement vont dépendre, son aptitude à assumer une éventuelle baisse de ses recettes ou augmentation de ses dépenses, sa capacité à couvrir le remboursement de sa dette et ses possibilités de financement d'investissements, soit directement (autofinancement), soit par le recours à de nouveaux emprunts.

Plus cet excédent est élevé, plus la collectivité peut « absorber » une variation négative de ses dépenses et recettes de fonctionnement, plus le remboursement de sa dette est aisé, plus le financement direct (autofinancement) de ses investissements est important et plus elle a la possibilité de couvrir le paiement d'annuités d'éventuels nouveaux emprunts. Au total, plus l'excédent que la collectivité parvient à dégager sur son fonctionnement est élevé, plus l'équilibre de ses budgets à venir est assuré.

Trois indicateurs permettent de mesurer le niveau d'excédent dégagé par la collectivité. Ils se réfèrent tous aux mêmes recettes (l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement) mais se distinguent dans la prise en compte des éléments de dépenses. Leur analyse successive permet de mettre en évidence la formation de l'autofinancement obtenu par la collectivité.

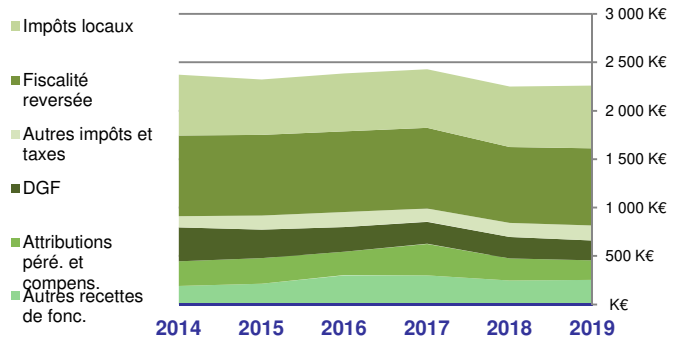
L'Épargne de Gestion (EG) correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion et d'intervention (dépenses de fonctionnement hors paiement des intérêts de la dette). Il s'agit du solde obtenu après paiement des dépenses nécessaires au fonctionnement des services assurés par la collectivité ainsi que de celles liées à ses interventions (subventions, participations...). Le niveau de l'épargne de gestion dépend donc du niveau de recettes de fonctionnement encaissé et, pour ce qui concerne les dépenses, du coût et du volume des services assurés par la collectivité.

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou Epargne Brute représente l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit donc de l'épargne de gestion diminuée des intérêts payés. Son premier emploi est le paiement du capital de la dette. Une situation financière durablement équilibrée nécessite une CAF suffisamment importante pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

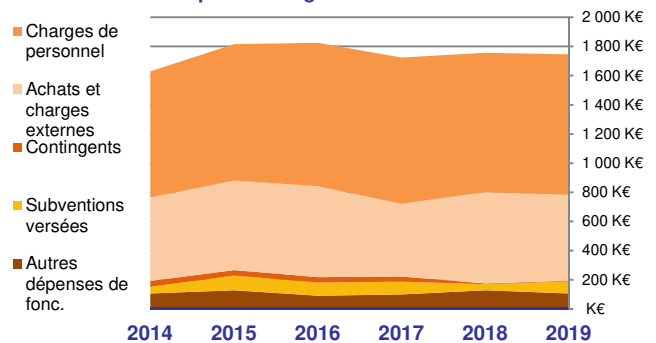
On considère qu'un taux de CAF inférieur à 10 ou 12% sur plusieurs exercices révèle un risque de déséquilibre financier à court terme. Taux de CAF = CAF/Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes d'ordre)

La Capacité d'AutoFinancement Nette (CAF Nette) ou Epargne Nette est égale à la CAF diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à la part d'excédent disponible pour l'autofinancement des investissements. Négative, elle est le signe que l'épargne de gestion n'est pas suffisante pour couvrir le paiement de l'annuité de la dette. Positive, l'analyse de son niveau va, en outre, permettre de déterminer si la collectivité peut assurer la couverture d'annuités nouvelles et donc de recourir à l'emprunt.

L'évolution des recettes de fonctionnement



L'évolution des dépenses de gestion



Une situation financière peut être considérée comme durablement équilibrée lorsque la CAF nette permet de financer une part significative des dépenses d'investissement, voire, pour les plus "petites" communes, l'intégralité des dépenses d'investissement courant concernant le renouvellement des matériels ou le maintien en état du patrimoine existant (gros entretien du patrimoine, voirie).

L'analyse successive des trois indicateurs doit permettre de déterminer les raisons d'une éventuelle faiblesse du niveau d'autofinancement (CAF nette) et les solutions à envisager pour le renforcer.

S'agit-il d'une faiblesse de l'épargne de gestion et donc d'un problème d'adéquation entre les ressources disponibles (recettes réelles de fonctionnement) et les dépenses liées au fonctionnement des services mis en place par la collectivité? Dans ce cas, au-delà d'un travail sur les recettes, il convient de s'interroger sur les coûts de ces services, leur mode de gestion et éventuellement leur volume. S'agit-il d'un niveau élevé de charge de la dette (intérêts + capital) qui impacte très nettement la CAF et la CAF nette? Dans ce cas, au-delà d'un travail sur les recettes et dépenses de fonctionnement (toujours utile), les solutions sont plutôt à chercher dans l'analyse de la structure de la dette pour éventuellement la rembourser, la renégocier voire l'étaler.

Evolution des postes de recettes et dépenses de Fonctionnement

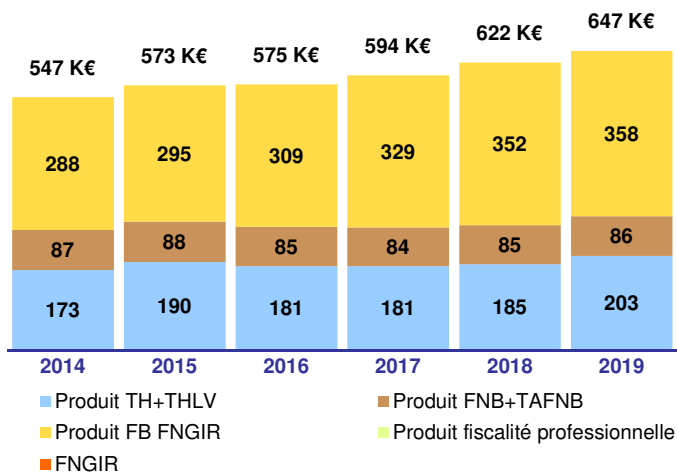
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var.moy.	Var N/N-1	Moyenne
Recettes de Fonctionnement	2 373 611	2 324 068	2 384 956	2 428 155	2 250 322	2 260 944	-0,9%	0,5%	2 337 009
Impôts locaux	629 307	573 745	598 506	602 984	623 341	647 565	0,7%	3,9%	612 575
Fiscalité reversée	833 124	832 888	833 424	833 156	785 458	796 941	-0,9%	1,5%	819 165
Autres impôts et taxes	115 923	146 348	155 377	137 733	146 042	156 526	6,9%	7,2%	142 991
DGF	350 067	293 550	251 968	228 433	221 753	206 452	-9,9%	-6,9%	258 704
Attributions péré. et compens.	254 744	263 518	243 578	325 425	228 389	200 420	-2,5%	-12,2%	252 679
Autres recettes de fonc.	190 446	214 019	302 103	300 424	245 339	253 040	7,6%	3,1%	250 895
Dépenses de Gestion	1 630 578	1 817 075	1 824 308	1 723 400	1 756 790	1 745 386	1,5%	-0,6%	1 749 589
Charges de personnel	866 511	935 733	982 438	1 002 711	955 548	963 346	2,2%	0,8%	951 048
Achats et charges externes	571 670	615 730	624 477	497 865	626 439	588 206	1,7%	-6,1%	587 398
Contingents	40 256	36 220	35 961	36 506	4 799	5 437	-16,6%	13,3%	26 530
Subventions versées	45 301	100 975	91 575	87 869	42 790	82 423	30,2%	92,6%	75 156
Autres dépenses de fonc.	106 839	128 417	89 857	98 449	127 214	105 974	2,5%	-16,7%	109 458
Epargne Gestion	743 034	506 993	560 648	704 756	493 533	515 558	-4,2%	4,5%	587 420
Intérêts dette	35 156	32 066	34 082	36 642	41 594	39 552	2,7%	-4,9%	36 515
CAF	707 878	474 927	526 566	668 114	451 939	476 006	-4,4%	5,3%	550 905
CAF Taux	29,8%	20,4%	22,1%	27,5%	20,1%	21,1%	-4,2%	4,8%	23,5%
Capital dette	140 933	147 676	150 094	398 289	798 165	656 717	50,9%	-17,7%	381 979
CAF nette	566 945	327 252	376 472	269 825	-346 226	-180 711	-66,3%	-47,8%	168 926

Comparatif /hab.	commune		com.strate Gir.		communes EPCI	
	valeurs 2019		valeurs 2019			
	€/hab.	%	€/hab.	%	€/hab.	%
Recettes de Fonctionnement	1 248 €/hab.		786 €/hab.		765 €/hab.	
Impôts locaux	358	29%	306	39%	268	35%
Fiscalité reversée	440	35%	57	7%	8	1%
Autres impôts et taxes	86	7%	72	9%	91	12%
DGF	114	9%	166	21%	215	28%
Attributions péré. et compens.	111	9%	56	7%	84	11%
Autres recettes de fonc.	140	11%	130	16%	98	13%
Dépenses de Gestion	964 €/hab.		628 €/hab.		634 €/hab.	
Charges de personnel	532	55%	306	49%	225	36%
Achats et charges externes	325	34%	202	32%	214	34%
Contingents	3	0%	46	7%	118	19%
Subventions versées	46	5%	20	3%	18	3%
Autres dépenses de fonc.	59	6%	55	9%	59	9%
Epargne de gestion	285	22,8%	158	20,1%	131	17,1%
Intérêts dette	22		13		15	
CAF	263	21,1%	145	18,5%	116	15,1%
Capital dette	363		58		102	
CAF nette	-100	-8,0%	87	11,1%	13	1,7%
Annuité dette	384		71		118	
% Epargne de gestion	135%		45%		90%	

La fiscalité communale

Le produit fiscal de la commune

Composition et évolution du produit fiscal



Variation du produit fiscal 100 K€



NB : "effet taux" négatif

Détail de l'évolution du produit fiscal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var.moy.	% 2019
Fiscalité "ménages"	547 002	572 779	574 908	594 096	622 026	647 081		100%
Produit TH	172 824	190 331	181 331	180 979	185 379	190 166	2,0%	29%
Tx TH	11,12%	11,10%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	-0,2%	
bases nettes	1 554 039	1 714 646	1 648 331	1 645 186	1 685 294	1 728 800	2,3%	
Produit THLV	0	0	0	0	0	13 082		
Produit TFNB	86 629	87 506	84 874	84 179	84 861	86 237	-0,1%	13%
Tx TFNB	61,93%	61,82%	59,00%	59,00%	59,00%	59,00%	-0,9%	
bases nettes	139 860	141 532	143 832	142 644	143 795	146 131	0,9%	
Produit TAFNB	0	0	0	0	0	0		
Produit TFB	287 549	294 942	308 703	328 938	351 786	357 596	4,5%	55%
Tx TFB	16,77%	16,70%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	-0,9%	
bases nettes	1 714 654	1 766 214	1 929 427	2 055 862	2 189 645	2 227 057	5,4%	
Fiscalité "professionnelle"	0	0	0	0	0	0		0%
Produit CFE	0	0	0	0	0	0		0%
Tx CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
bases nettes	0	0	0	0	0	0		
Produit CVAE	0	0	0	0	0	0		0%
Produit IFER	0	0	0	0	0	0		0%
Produit TASCOM	0	0	0	0	0	0		0%
Produit fiscal avant FNGIR	547 002	572 779	574 908	594 096	622 026	647 081	3,4%	98%
FNGIR	0	0	0	0	0	0		0%
Produit fiscal après FNGIR	547 002	572 779	574 908	594 096	622 026	647 081	3,4%	100%

L'objectif de l'analyse de la fiscalité communale est de déterminer dans quelles mesures elle peut être utilisée pour rehausser le niveau d'autofinancement voire retrouver une situation financière saine quand l'équilibre financier est menacé.

Pour cela, elle est orientée selon deux axes : Le premier, l'analyse du produit fiscal, doit permettre de mesurer l'efficacité du levier fiscal. Le produit généré par une augmentation des taux est-il significatif ? Le deuxième, l'analyse de la pression fiscale, doit donner une idée des marges de manœuvre dont dispose la collectivité dans ce domaine. La collectivité peut-elle augmenter ses impôts sans que la pression sur les contribuables soit trop forte ? Sachant que la réponse à cette dernière question relève plus de l'analyse politique et sociale que financière.

Le **produit fiscal** correspond au montant d'impôts locaux encaissés sur l'exercice (impôts directs dont la commune décide du taux + nouvelle fiscalité professionnelle depuis 2011). Il est le résultat de l'application des taux votés par la collectivité à ses bases nettes (bases nettes = bases brutes - exonérations - abattements). L'évolution du produit est donc fonction, non seulement de celle des taux et donc des décisions prises dans ce domaine, chaque année, par le conseil, mais également de celle des bases. Les **bases fiscales** évoluent en fonction du volume et de la valeur du patrimoine soumis à l'impôt (constructions nouvelles, rénovations...), en fonction d'un coefficient de majoration voté chaque année en loi de finance et, pour ce qui relève des décisions de la collectivité, en fonction des politiques d'exonération et d'abattement qu'elle choisit d'appliquer.

L'analyse du produit fiscal porte sur :

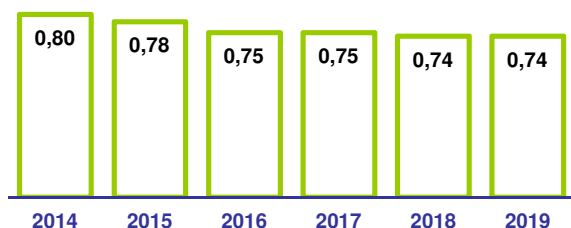
- Sa composition et son volume afin d'identifier quels sont les impôts levés par la collectivité et leur importance relative. Ce qui doit permettre de mettre en évidence les types de contribuables sollicités par la collectivité. Les montants les plus élevés proviennent-ils de la fiscalité dite « ménages » payée par les habitants, ou plutôt de la fiscalité professionnelle réglée par les entreprises ?...

- Son évolution, notamment afin de savoir si elle est plutôt liée à des bases dynamiques ou à une augmentation des taux.

- Sa variation en cas de majoration des taux afin de déterminer l'efficacité du levier fiscal et la pertinence d'une éventuelle augmentation des taux. L'indicateur dit « valeur du point de fiscalité » permet de mesurer le produit fiscal supplémentaire généré par une majoration des taux de 1%. Plus la valeur du point de fiscalité est élevée plus une augmentation des impôts permet de répondre à un besoin de recettes supplémentaires. A l'inverse, plus l'indicateur est faible et plus la collectivité devra trouver de mesures complémentaires pour accroître ses recettes.

La pression fiscale sur la commune

Pression fiscale 3 Taxes



Les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour majorer ses impôts sont fonction de la **pression fiscale** qu'elle exerce sur ses contribuables. Elle peut être mesurée à partir du ratio de **pression fiscale 3 taxes*** (produit des impôts 3 taxes / produit des impôts 3 taxes calculé en appliquant les taux moyens nationaux aux bases brutes de la collectivité). Plus il tend vers 0, plus la pression fiscale est faible. A l'inverse, plus il s'en éloigne plus la pression fiscale est forte. Ce ratio, comparé à celui d'autres collectivités, permet d'apprécier les possibilités de majorations fiscales dont dispose la commune.

Cette analyse peut être complétée par celle du montant de l'impôt payé par les ménages. Par application des taux aux valeurs locatives après abattements on parvient à calculer un impôt moyen payé par les ménages résidents. Cet indicateur apporte une information supplémentaire dans le cadre des politiques fiscales suivies par les collectivités.

* TFB, TFNB, TH

Comparatif 2019/hab.

	Commune	Com.strate Gir.	Com.EPCI
Produit Fiscal 3T	350	302	272
Potentiel Fiscal 3 T	470	406	350
Pression Fiscale 3 T	0,74	0,74	0,78
Taux d'imposition TH	11,00%	12,83%	12,07%
Produit Fiscal TH	105	122	101
Potentiel Fiscal TH	169	177	152
Pression Fiscale TH	0,62	0,69	0,66
Taux d'imposition FNB	59,00%	49,42%	53,50%
Produit Fiscal FNB	48	35	61
Potentiel Fiscal FNB	40	36	58
Pression Fiscale FNB	1,20	0,97	1,05
Taux d'imposition FB	16,00%	16,25%	16,78%
Produit Fiscal FB	197	145	110
Potentiel Fiscal FB	261	193	140
Pression Fiscale FB	0,75	0,75	0,79
Taux d'imposition CFE	0,00%	0,00%	0,00%
Produit Fiscal CFE	0	0	0
Potentiel Fiscal CFE	0	0	0
Pression Fiscale CFE	0,00	0,00	0,00

Abattements TH 2019 de la commune

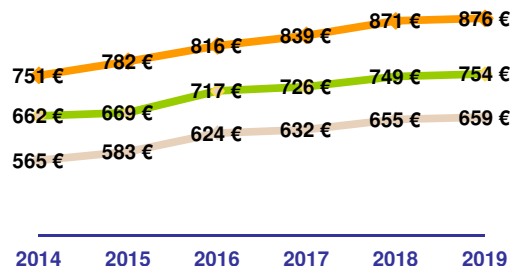
		min.	max
Abattement général à la base	0%	0%	15%
Abattement pour 1 à 2 personnes à charge	10%	10%	20%
Abattement 3ième personne à charge	15%	15%	25%
Abattement personnes de condition modeste	0%	0%	15%
Abattement personnes handicapées	0%	10%	20%

Valeur Locative Moyenne 2019 *



*calculée sur la base de la VLM exercice N-1 majorée de 0,9%

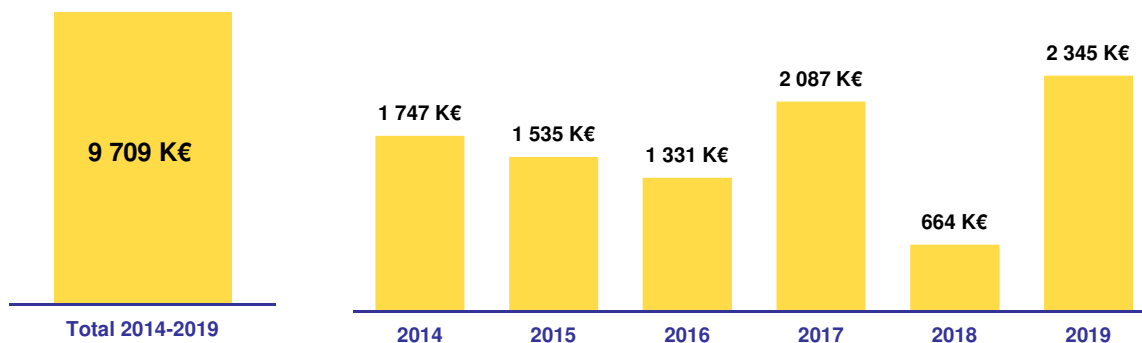
Impôt d'un ménage type **



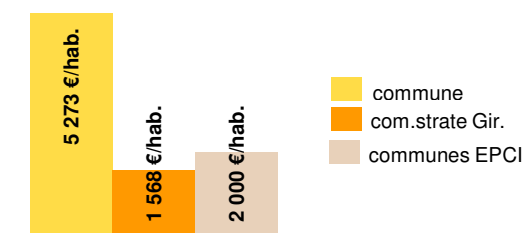
** Impôt moyen payé par un ménage propriétaire de son logement avec 2 enfants à charge (part commune + part EPCI + part département).

Les dépenses d'équipement et leur financement

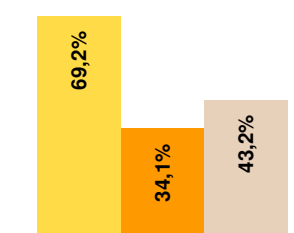
Dépenses d'équipement réalisées sur la période 2014-2019



Dépenses d'équipement
2014-2019 en €/hab



Dépenses d'équipement 2014-2019
Taux d'équipement



L'objectif de l'analyse est de déterminer la capacité de la collectivité à financer ses investissements. Pour ce faire, il s'agit d'analyser d'abord les dépenses d'équipement réalisées, leur volume, l'effort d'investissement qu'elles représentent (mesuré par le taux d'équipement = dépenses d'équipement / recettes de fonctionnement). Ensuite, il convient d'analyser les recettes qui permettent de financer ces investissements, leur nature, leur volume, leur niveau de couverture de la dépense. Sont-elles suffisantes pour assurer l'intégralité du financement ? Ou celui-ci nécessite-t-il un recours à l'emprunt ou un prélèvement sur les réserves de la collectivité ?

L'analyse du niveau des dépenses d'équipement réalisées doit nous permettre de déterminer si elles ont au moins permis d'assurer le renouvellement du patrimoine. Si tel n'est pas le cas, il y a un risque que, à court terme, la collectivité doive faire face à un niveau élevé de dépenses d'investissements incompressibles. Le niveau de dépenses d'équipement

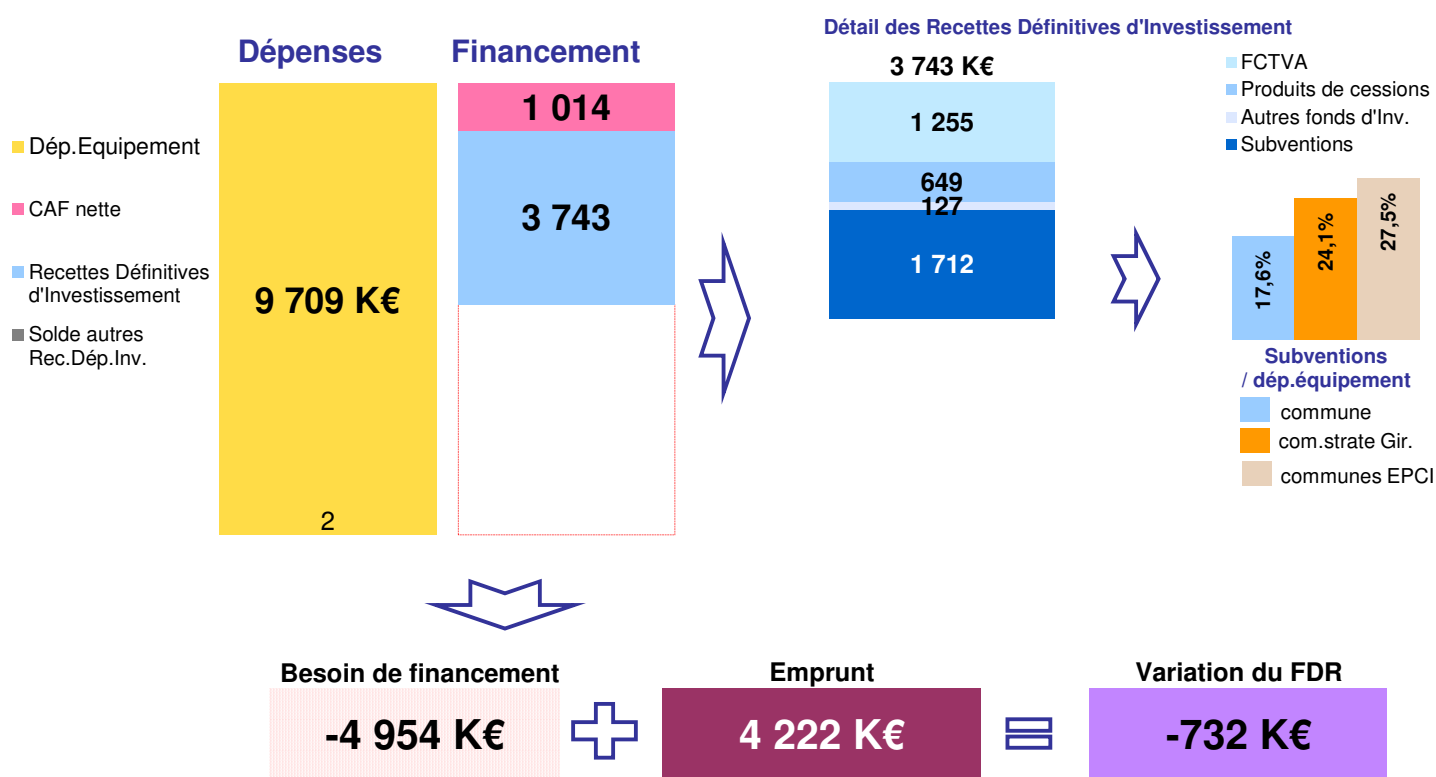
nécessaire au renouvellement ou au maintien en état du patrimoine ne peut être déterminé qu'à partir d'une analyse détaillée de celui-ci. Néanmoins, la comparaison du niveau de dépenses par habitant avec celui des communes de la même strate nous donne une idée de l'importance relative des dépenses d'équipement réalisées par la commune. Notons, également, que les communes dépensent en moyenne entre 100€ et 150€ par habitant et par an pour renouveler leur patrimoine.

La comparaison du volume et de l'effort d'équipement (taux d'équipement = dépenses d'équipement / recettes de fonctionnement) aux recettes d'investissement permet de relativiser la facilité ou la difficulté avec laquelle la collectivité a financé ses dépenses. Une collectivité qui devrait s'endetter pour financer un faible niveau d'investissement montrerait une situation plus fragile qu'une autre qui emprunterait pour financer un important programme d'investissement.

Financement des dépenses d'équipement de la période 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	1 746 601	1 535 420	1 330 501	2 087 444	663 694	2 345 277
CAF nette	566 945	327 252	376 472	269 825	-346 226	-180 711
Recettes définitives d'Inv.	473 306	692 147	735 265	549 693	499 229	793 488
Subventions	310 212	217 015	448 839	290 475	78 943	366 637
Autres fonds d'investiss.	3 320	24 352	37 588	41 618	12 256	7 890
Produits de cessions	32 240	368 500	2 170	4 836	151 550	90 100
FCTVA	127 534	82 280	246 668	212 764	256 480	328 862
Solde autres R-D inv.	656	380	-54 609	59 580	357	-7 924
Besoin(-) ou excédent de financement	-705 694	-515 641	-273 374	-1 208 347	-510 335	-1 740 423
Emprunt	0	639 000	505 000	1 002 000	1 176 292	900 000
Var.FDR	-705 694	123 359	231 626	-206 347	665 957	-840 423
FDR au 31/12	-423 814	-300 455	-9 849	-275 175	390 783	-449 640
	-92 Jrs	-58 Jrs	-2 Jrs	-56 Jrs	78 Jrs	-91 Jrs

9 708 937
1 013 556
3 743 128
1 712 121
127 023
649 396
1 254 588
-1 560
-4 953 813
4 222 292
-731 521



Pour financer ses dépenses d'équipement, une collectivité dispose de l'épargne dégagée sur son fonctionnement, c'est-à-dire d'une capacité d'autofinancement (CAF) et, après paiement du capital de la dette, d'une **CAF Nette**.

A cette épargne viennent s'ajouter des recettes d'investissement hors emprunt, dites « **recettes définitives d'investissement** » (RDI) car, à la différence de l'emprunt, elles ne font l'objet d'aucun remboursement. Ces recettes peuvent être réparties en trois catégories principales : le FCTVA et autres fonds d'investissement (Taxe d'aménagement...), les subventions et les produits de cessions (vente du patrimoine privé).

CAF nette et recettes définitives d'investissement peuvent ne pas suffire au financement de l'intégralité des dépenses d'équipement. Le financement des dépenses d'équipement laisse alors apparaître un **"besoin de financement"**.

Si le montant, CAF nette ajoutée aux RDI, est supérieur à celui des dépenses d'équipement, c'est un **"excédent de financement"** qui est

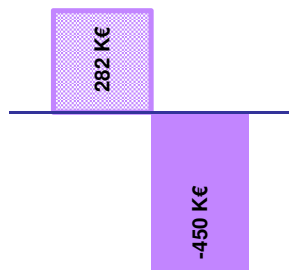
dégagé.

Un **"excédent de financement"** génère une variation positive du fonds de roulement (FDR) et vient abonder le niveau des "réserves" de la collectivité.

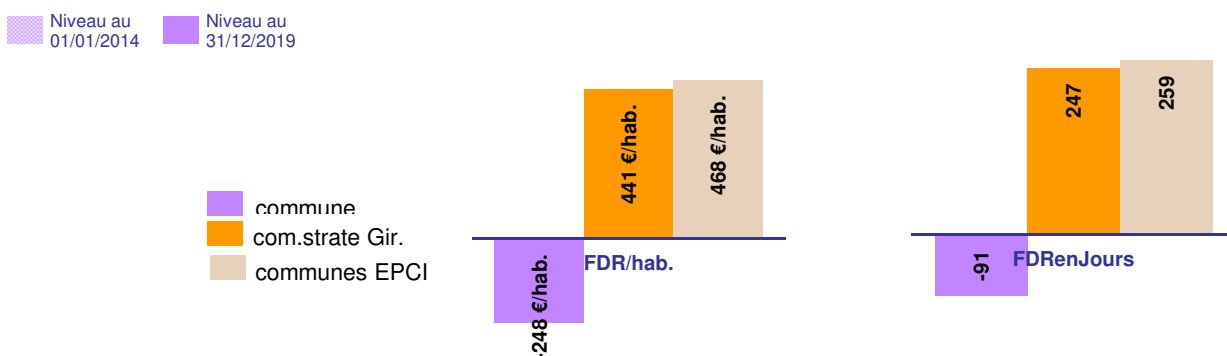
Un **"besoin de financement"** peut être couvert par un recours à l'emprunt et/ou un prélèvement sur le fonds de roulement; avec pour incidence une augmentation de l'encours de dette et/ou une baisse du niveau des "réserves". Il se peut également, qu'un recours à l'emprunt soit supérieur au besoin de financement, la différence viendra alors abonder le fonds de roulement.

Le niveau de fonds de roulement

Variation du fonds de roulement sur la période 2014-2019



Fonds de roulement au 31/12/2019



Potentiel de financement sur FDR 2019



En fonction du différentiel de recettes et de dépenses réalisées par le passé, autrement dit des résultats de clôture des exercices précédents, la collectivité dispose d'une réserve plus ou moins importante. **Le fonds de roulement** représente la valeur de cette réserve au 31 décembre de l'exercice. Il peut être une source de financement de l'investissement pour l'exercice suivant.

Le niveau optimal de FDR est celui qui procure le niveau de trésorerie permettant de faire face, sans difficulté, au règlement des dépenses immédiates ou de court terme (la trésorerie négative n'étant pas autorisée). Au dessus de ce niveau, le FDR représente un coût pour la collectivité (le coût des intérêts de la dette qui pourrait être remboursée par le surplus de FDR).

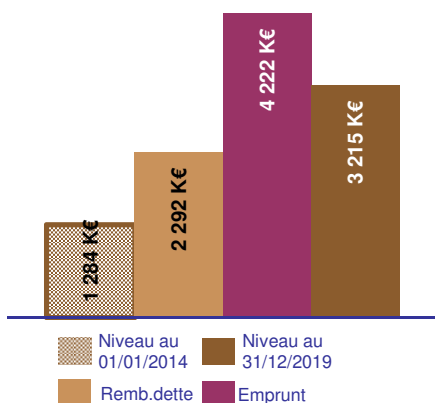
Ce niveau ne peut être précisément déterminé que dans le cadre d'une gestion de la trésorerie. Néanmoins, sa présentation en nombre de jours de paiement de dépenses de fonctionnement nous donne une idée de sa pertinence et des possibilités de financement qu'il peut offrir.

Si la commune a mis en place un système de gestion de sa trésorerie avec le recours possible à des lignes de trésorerie, alors le niveau de FDR peut se rapprocher de 0. Il doit juste être suffisant pour couvrir le besoin en fonds de roulement (BFR), c'est-à-dire essentiellement l'écart entre les titres non encaissés et les mandats non payés.

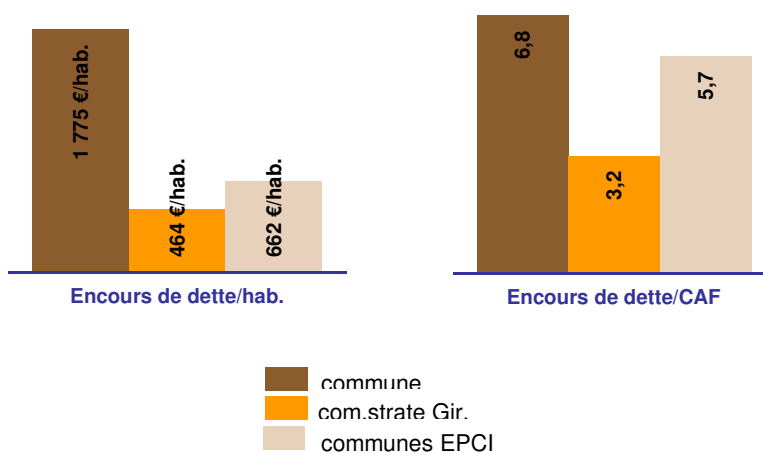
En revanche, sans gestion de trésorerie, il paraît prudent de conserver un FDR significatif dont le montant dépendra du confort de gestion dont la collectivité souhaite s'assurer (au delà de 90 jours de dépenses de fonctionnement, le niveau de FDR peut néanmoins apparaître excessif).

Le niveau d'endettement

Variation de l'encours de dette sur la période 2014-2019



Encours de dette au 31/12/2019



Le niveau d'endettement d'une collectivité est souvent mesuré au regard de son encours de dette par habitant. Il permet de comparer le volume de dette de la commune à celui des autres communes. Cependant, le niveau de dette à ne pas franchir est fonction de la capacité de la collectivité à la rembourser. Cette capacité de remboursement est mesurée par le **ratio de désendettement (encours dette / CAF)**. Il correspond au nombre d'années de CAF nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Si l'on considère que la durée moyenne de remboursement de l'emprunt est de 15 ans, au dessus de ce chiffre la collectivité est en situation de surendettement. Quatre zones, correspondant à quatre types de situation, peuvent être définies :

- une zone d'endettement faible < 6 ans (les ratios sont très satisfaisants et montrent que la collectivité dispose de marges de manœuvres en matière de recours à l'emprunt).
- une zone intermédiaire entre 6 et 10 ans (les ratios sont satisfaisants);
- une zone dangereuse entre 10 et 15 ans (une grande partie de l'épargne est utilisée pour le remboursement de la dette ce qui réduit

d'autant l'autofinancement des équipements nouveaux, risque d'effet boule de neige);

- une zone interdite au-delà de 15 ans (la CAF ne suffit plus à couvrir le remboursement de la dette).

Ce ratio peut également être comparé à la durée moyenne de remboursement de l'encours de dette de la collectivité. Tant qu'il reste inférieur, la commune est en mesure de rembourser sa dette dans les délais prévus aux contrats. Avec l'analyse de l'autofinancement, l'analyse de l'endettement permet d'évaluer les marges de manœuvre de la collectivité en matière d'emprunt.

Tableau d'équilibre financier

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Recettes de Fonctionnement	2 373 611	2 324 068	2 384 956	2 428 155	2 250 322	2 260 944	
Impôts locaux	629 307	573 745	598 506	602 984	623 341	647 565	
Fiscalité reversée	833 124	832 888	833 424	833 156	785 458	796 941	
Autres impôts et taxes	115 923	146 348	155 377	137 733	146 042	156 526	
DGF	350 067	293 550	251 968	228 433	221 753	206 452	
Attributions péré. et compens.	254 744	263 518	243 578	325 425	228 389	200 420	
Autres recettes de fonc.	190 446	214 019	302 103	300 424	245 339	253 040	
Dépenses de Gestion	1 630 578	1 817 075	1 824 308	1 723 400	1 756 790	1 745 386	
Charges de personnel	866 511	935 733	982 438	1 002 711	955 548	963 346	
Achats et charges externes	571 670	615 730	624 477	497 865	626 439	588 206	
Contingents	40 256	36 220	35 961	36 506	4 799	5 437	
Subventions versées	45 301	100 975	91 575	87 869	42 790	82 423	
Autres dépenses de fonc.	106 839	128 417	89 857	98 449	127 214	105 974	
Epargne Gestion	743 034	506 993	560 648	704 756	493 533	515 558	Total
Intérêts dette	35 156	32 066	34 082	36 642	41 594	39 552	3 524 521
CAF	707 878	474 927	526 566	668 114	451 939	476 006	219 091
<i>CAF Taux</i>	<i>29,8%</i>	<i>20,4%</i>	<i>22,1%</i>	<i>27,5%</i>	<i>20,1%</i>	<i>21,1%</i>	3 305 430
Capital dette	140 933	147 676	150 094	398 289	798 165	656 717	2 291 874
CAF nette	566 945	327 252	376 472	269 825	-346 226	-180 711	1 013 556
Dépenses d'équipement	1 746 601	1 535 420	1 330 501	2 087 444	663 694	2 345 277	9 708 937
Recettes définitives d'Inv.	473 306	692 147	735 265	549 693	499 229	793 488	3 743 128
Subventions	310 212	217 015	448 839	290 475	78 943	366 637	1 712 121
Autres fonds d'investiss.	3 320	24 352	37 588	41 618	12 256	7 890	127 023
Produits de cessions	32 240	368 500	2 170	4 836	151 550	90 100	649 396
FCTVA	127 534	82 280	246 668	212 764	256 480	328 862	1 254 588
Solde autres R-D inv.	656	380	-54 609	59 580	357	-7 924	-1 560
Besoin(-) ou excédent de financement	-705 694	-515 641	-273 374	-1 208 347	-510 335	-1 740 423	-4 953 813
Emprunt	0	639 000	505 000	1 002 000	1 176 292	900 000	4 222 292
Var.FDR	-705 694	123 359	231 626	-206 347	665 957	-840 423	-731 521
Encours dette	1 143 305	1 634 629	1 989 535	2 593 246	2 971 373	3 214 656	
<i>Encours dette / CAF</i>	<i>1,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,8</i>	<i>3,9</i>	<i>6,6</i>	<i>6,8</i>	
FDR	-423 814	-300 455	-9 849	-275 175	390 783	-449 640	
<i>FDR en jours de dép.de fonc.</i>	<i>-92</i>	<i>-58</i>	<i>-2</i>	<i>-56</i>	<i>78</i>	<i>-91</i>	

Équilibre financier 2019

	Budget principal	Assainissement	Transport	CCAS	RPA	
Recettes de Fonctionnement	2 260 944	146 851	43 243	525 844	209 588	
<i>dont impôts locaux</i>	647 565					
<i>dont fiscalité reversée</i>	796 941					
<i>dont autres impôts et taxes</i>	156 526					
<i>dont DGF</i>	206 452					
<i>dont attributions de péréquation</i>	200 420					
<i>dont ventes de produits / prestations</i>		146 850	3 420	362 127	3 194	
<i>dont subventions d'exploitation</i>		0	39 823	115 625	14 383	
<i>dont autres recettes de fonc.</i>	253 040	2	0	48 093	192 011	
Dépenses de Fonctionnement	1 784 938	71 756	24 561	352 578	203 336	
<i>dont charges de personnel</i>	963 346	24 892	13 950	130 814	0	
<i>dont achats et charges externes</i>	588 206	36 418	9 813	210 539	183 744	
<i>dont contingents</i>	5 437					
<i>dont subventions versées</i>	82 423					
<i>dont autres dépenses de fonc.</i>	105 974	6 065	0	3 000	19 592	
<i>dont intérêts dette</i>	39 552	4 381	798	8 223	0	
Epargne de gestion	515 558	79 477	19 480	181 490	6 253	
CAF	476 006	75 095	18 682	173 266	6 253	
Taux de CAF	21,1%	51,1%	43,2%	33,0%	3,0%	
Capital annuité dette	656 717	36 650	9 738	92 861	0	
CAF nette	-180 711	38 445	8 944	80 405	6 253	
Dépenses d'équipement	2 345 277	146 742	0	14 250	0	
Recettes définitives d'Inv.	793 488	7 200	0	641	0	
<i>dont subventions</i>	366 637	7 200	0	0	0	
<i>dont autres fonds d'investissement</i>	7 890	0	0	0	0	
<i>dont produits de cessions</i>	90 100	0	0	70	0	
<i>dont FCTVA</i>	328 862	0	0	571	0	
Solde autres R-D inv.	-7 924	0	0	960	0	
Besoin(-) ou excédent de financement	-1 740 423	-101 097	8 944	67 756	6 253	
Emprunt	900 000	0	0	0	0	
Var.FDR	-840 423	-101 097	8 944	67 756	6 253	
Encours dette	3 214 656	87 331	71 089	345 155	0	3 718 232
Encours dette / CAF	6,8	1,2	3,8	2,0	0,0	
FDR	-449 640	104 483	30 367	33 166	39 832	-241 792
FDR en jours de dép.de fonc.	-91	524	445	34	71	